

Une rentrée de luttes !



Spécial Enseignement Professionnel

■ S'informer

Pour être au fait de l'actualité sociale, vous pouvez consulter les sites de :

- La CGT : www.cgt.fr, notamment la lettre d'information du site
- L'UNSEN : www.unsen.cgt.fr

Sommaire :

- p1 . Une rentrée de luttes !
- p2 . Réforme du Bac Pro, où en est-on ?
- p3 . CCF : la certification ne doit pas perdre son caractère national . Pouvoir d'achat
- p4 . Evaluation du niveau de qualification : un objectif de la CGT . Bulletin de syndicalisation



La fin de l'année scolaire a été marquée par la journée du 24 juin : participation importante à la grève des salariés du privé comme du public, avec deux millions de manifestants dans toute la France.

Lors de la présentation de la "réforme des retraites" au conseil des ministres du 13 juillet, nous étions encore là pour marquer notre volonté de ne rien lâcher.

**En ce début septembre,
il ne s'agit donc pas d'une entrée
en lutte mais bien d'une rentrée des luttes !**

Le 7 septembre, journée d'ouverture de l'examen de loi devant le parlement, à l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, FO, FSU, Solidaires, UNSA et CFTC, nous redescendrons à nouveau, massivement, dans la rue pour exprimer notre refus de cette "réforme" et en exiger son retrait. L'enjeu est de taille pour les enseignants comme pour tous les salariés, travailler deux ans de plus, partir avec une pension de retraite réduite voilà, au final, ce que serait l'application de ces mesures gouvernementales. Avec en plus pour les fonctionnaires l'amputation de leur salaire net de près de 2,7 % ! Finies aussi, dès 2011, les conditions de départ en retraite pour les femmes ayant élevé trois enfants.....

L'avenir que le gouvernement nous prépare s'assombrit, le présent n'est pas plus réjouissant. La politique ministérielle prévoit toujours plus de suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale, pour les deux années à venir environ 50 000 ! Rentrée scolaire catastrophique aussi pour nos collègues stagiaires qui sont mis à temps plein devant élèves. Avec une telle politique, celles et ceux qui savent combien les conditions d'exercice se sont dégradées dans l'enseignement professionnel ne peuvent envisager ces perspectives que sous la forme d'une catastrophe annoncée.

L'année scolaire 2010/2011 sera la dernière des bac pro en 4 ans (2+2), il y aura donc à la rentrée 2011 de nombreuses fermetures de sections. La réforme du bac pro en 3 ans, comme prévu, va permettre au ministère de récupérer des milliers de postes de PLP.

Sommes-nous prêts à accepter un tel avenir ? Non, nous sommes des millions à refuser la grande braderie des services publics !

Engageons nous très résolument dans l'action avec les parents, les élèves pour défendre le service public d'éducation. Entrons massivement dans la grève avec les salariés du privé et du public pour défendre nos propositions sur les retraites.

Imposons une autre politique car d'autres choix sont possibles. Ne laissons pas un gouvernement totalement soumis aux intérêts du patronat, des financiers et des rentiers imposer une telle régression sociale.



**TOUS en grève le mardi 7 septembre
TOUS dans la rue pour défendre nos retraites
et le service public d'Éducation !**

Reforme du bac pro, où en est-on ?

Depuis deux ans l'enseignement professionnel connaît un profond bouleversement. Celui-ci fait suite à la décision prise par le ministère, avec l'appui de quelques organisations syndicales (Snetaa, Sgen-cfdt), de généraliser l'expérience des baccalauréats professionnels en 3 ans à l'ensemble des sections de bac pro.

Le paysage des LP, LPO est aujourd'hui largement modifié et, si nous n'en mesurons pas encore totalement toutes les conséquences, nous pouvons en prévoir certaines. Cette "réforme" sera totalement achevée avec la disparition, à la rentrée 2011, des dernières sections de BEP, celles de carrières sanitaires et sociales.

L'objectif affiché de la réforme était de diminuer la "fuite" des élèves au cours du cursus de 4 ans. Il est trop tôt pour affirmer que cet objectif sera atteint ou non, mais quelques remontées d'établissements nous font penser que ce n'est pas gagné ! Comme nous le

disions, il ne suffit pas de réduire d'un an le cursus pour motiver les élèves à le finir. L'engagement de l'élève dans sa scolarité, élément décisif pour sa réussite, dépend de nombreux facteurs et l'orientation est un des paramètres les plus importants. Il n'est pas sûr que sur ce dernier point l'on ait gagné en visibilité.

En supprimant les sections de BEP, le ministère oblige l'élève à choisir très tôt, dès sa sortie de troisième, sa spécialité de baccalauréat professionnel, alors que le constat, fait depuis 2 à 3 ans, est que ces élèves sont sensiblement plus jeunes (moins de redoublements en collège). Une fois dans le LP, est-ce en bourrant les classes de

par le déploiement tous azimuts des CCF. Entre les CCF et l'épreuve de contrôle, on n'a pas de crainte sur le pourcentage de reçus parmi ceux qui finiront le cycle. Mais peut-on être sans inquiétude pour l'après bac ?

Dans ces conditions, afficher un niveau théorique baccalauréat est une chose, le rendre réellement crédible en est une autre. Avec une année de scolarité supprimée, ce n'est pas dans de telles conditions d'enseignement,

que nous pourrions amener nos élèves à un réel niveau IV, niveau pourtant indispensable pour espérer une poursuite d'études réussie en BTS.

Cette réforme ne se résume pas à une modification des structures pédagogiques, elle se caractérise aussi

par le déploiement tous azimuts des CCF. Entre les CCF et l'épreuve de contrôle, on n'a pas de crainte sur le pourcentage de reçus parmi ceux qui finiront le cycle. Mais peut-on être sans inquiétude pour l'après bac ?

Dans l'entreprise, le diplôme va-t-il garder la reconnaissance qu'il avait avant ?

En BTS, quelles seront les chances réelles de réussir pour les futurs bacheliers professionnels ?



Pour la CGT, l'élévation du niveau de connaissance et de qualification est une exigence.

Si la réalité se traduit aujourd'hui par une formation passant de 4 ans (BEP + Bac pro) à 3 ans, c'est inacceptable ! Il faut imposer que les élèves, s'engageant dans un CAP, puissent continuer ensuite en Bac pro. Il faut se battre pour que ceux qui obtiennent un bac pro puissent réussir un BTS.

Cette politique ambitieuse, qui exige des moyens, est celle de la CGT, mais pas celle du ministère. En 3 ans, comme avant en 4 ans, la réussite de tous les élèves ne doit pas être qu'un simple slogan du ministère dont, par ailleurs, chacun des actes contredit l'intention. Du CAP au BTS, en passant par le bac pro, la spécificité de l'enseignement professionnel

et technologique nécessite des moyens bien plus conséquents que ceux attribués par le ministre de l'Education.

L'accueil des élèves de la

voie professionnelle dans les sections de techniciens supérieurs va devenir un enjeu important. Il faut ouvrir rapidement ces sections dans les lycées, les lycées polyvalents, les LP.

A l'évidence, dès la rentrée 2011, les bacheliers professionnels seront encore plus nombreux à vouloir poursuivre leur scolarité en BTS.

La certification ne doit pas perdre son caractère national

Le ministère a décidé d'étendre, à la quasi-totalité des épreuves du BEP et du Baccalauréat professionnel, le Contrôle en Cours de Formation. Cette décision est loin d'être anodine et sans conséquences sur les conditions de travail des enseignants d'un côté, sur la valeur des diplômes de l'autre.

La CGT Educ'action s'est prononcée contre cette généralisation, elle n'est pas, pour autant, hostile par principe à l'organisation de certains CCF. Ceux-ci existent maintenant depuis plusieurs années dans les lycées professionnels. Il y a dans cette décision ministérielle une volonté de réduire les coûts. Les CCF, qui sont organisés pendant la formation, sont réalisés sur les budgets ordinaires de fonctionnement des établissements, pas besoin donc pour l'Etat d'abonder en crédits spécifiques l'organisation des examens. C'est ce qu'on appelle un transfert de charges sans transfert des financements correspondants !

→ Mais la recherche des économies n'est pas le seul ressort, à notre avis, de cette décision. Avec "l'autonomie" des établissements, qui est très souvent mise en avant par l'idéologie libérale, le contenu "national" des enseignements paraît s'estomper. Si le diplôme est attribué, pour la quasi totalité des épreuves, après évaluation des candidats par les enseignants de leur propre lycée, à partir de sujets élaborés également en interne, difficile d'affirmer qu'il n'y aura aucune dérive et que les diplômes vont garder clairement un caractère national. Cela ne gêne pas les tenants du libéralisme qui prônent une école concurrentielle où les diplômes comme les autres marchandises doivent se différencier, pour mieux les vendre... L'Ecole, comme la Santé, représentent pour eux des "marchés" gigantesques que beaucoup de financiers voudraient totalement s'approprier.

→ En ce qui concerne la dégradation des conditions de travail, pas besoin de longs développements. Au lieu de sujets nationaux élaborés par une équipe pour l'ensemble des académies, chaque prof doit les élaborer pour chacune de ses classes. L'organisation répétée des CCF (pas moins de 8 CCF en 3 ans pour les maths sciences par exemple) demande beaucoup de temps et d'énergie..., d'autant plus que l'absentéisme des élèves complique encore un peu plus les choses.

Pouvoir d'achat...

Après quelques hésitations, le gouvernement a finalement décidé de laisser généreusement l'augmentation prévue de 0,5 % du point d'indice pour les fonctionnaires au 1^{er} juillet 2010.

En comparaison, rappelons que l'inflation est d'environ 1,6 % sur les douze derniers mois.

Pour faire bonne figure, le projet de loi propose d'augmenter de 2,7 % les retenues pour la retraite des fonctionnaires (soit 0,27 % supplémentaire par an, pendant 10 ans) ! Pas la peine de sortir la calculatrice pour s'apercevoir que l'on va perdre par mois encore plusieurs dizaines d'euros de pouvoir d'achat.



Consolation : le ministère dans un moment de folie a décidé de faire passer la correction des copies de bac pro de 1,63 € à 5 € ! La part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation est maintenant de 1401,96 € pour toutes les sections, quant au CCF, le

ministre ne recule devant aucun sacrifice puisqu'il a proposé que l'indemnité prévue de 83 € en 2010 soit de 111 € en 2011. Comment, après de telles mesures salariales, peut-on encore écrire que le gouvernement ne fait pas tout pour la revalorisation de la voie professionnelle et de ses personnels...!

Elévation du niveau de qualification professionnelle : un objectif de la CGT

L'histoire de la formation professionnelle, après l'intégration dans l'Education nationale des centres d'apprentissage et la création des CET, des LEP puis des LP, se caractérise par une augmentation constante de la durée de la formation.

Des CAP en 3 ans après la classe de 5^e, aux BEP en 2 ans, après la classe de troisième, puis au baccalauréat professionnel rajoutant encore deux ans à la formation professionnelle, la scolarité d'un élève de la voie professionnelle est passée de 5 ans à partir de la 6^e (6^e, 5^e, 3 ans de CAP) à 8 ans (6^e, 5^e, 4^e, 3^e, 2 ans de BEP, 2 ans de Bac pro). Elle s'est donc allongée de trois ans sur ces 40 dernières années. Accepter que le baccalauréat professionnel, au cursus en 3 ans, soit le point final de formation pour une large majorité d'élèves de la voie professionnelle serait accepter une régression en inversant ce processus. Pour la CGT, l'allongement de la durée de formation est une exigence aussi bien professionnelle que sociale.

De ce point de vue, la question du BTS est primordiale. C'est un diplôme qui permet une réelle insertion professionnelle au niveau III, et ceci quel que soit le secteur, tertiaire ou industriel. Valérie Péresse, dans le prolongement du rapport Sarazin, fait 10 propositions pour rénover ce diplôme. Auditionnée le 12 juillet par la commission mise en place par le ministère de l'enseignement supérieur, **la CGT a défendu l'idée d'une rénovation permettant de mieux prendre en compte la diversité des élèves entrant en BTS.**

S'il est souhaitable de mettre en place des dispositifs pédagogiques assurant une transition entre la voie professionnelle et les sections de techniciens supérieurs, nous sommes opposés à l'existence de BTS spécifiques pour les élèves venant de Bac pro, BTS dont la reconnaissance serait mise à mal. Les classes de première d'adaptation qui ont assuré avec succès, pendant de nombreuses années, le passage d'élèves de BEP vers un baccalauréat technologique, peut servir d'exemple.



peut servir d'exemple.

Sur un cursus de deux ans, il est possible d'adapter le parcours de première année pour certains élèves (ceux venant du baccalauréat professionnel mais aussi, pourquoi pas, avec d'autres sections, les étudiants désirant se réorienter rapidement après un début de premier cycle universitaire raté).

La deuxième année devrait alors rester commune pour éviter la disparition du caractère nationalement reconnu du BTS. C'est une proposition à mettre en débat avec les personnels.

Semestrialisation de la formation (comme à l'université), modules, voici quelques pistes sur lesquelles le ministère nous interpelle. Mais la toute première proposition de la ministre concerne le développement de l'apprentissage : de **12 000 étudiants**, elle souhaite porter le nombre d'étudiants de BTS en apprentissage à **20 000, soit plus de 60% d'augmentation !!**

Pour nous, même si elle ne peut-être totalement écartée, la voie de l'apprentissage en BTS n'est pas la bonne voie. Ces sections de BTS en apprentissage sont souvent une aubaine financière pour des établissements privés, notamment dans le tertiaire. La poursuite d'étude a un coût financier que l'Etat doit assumer, c'est pourquoi nous réclamons une allocation d'étude pour les jeunes permettant la réussite de leur formation.



A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite :

- me syndiquer**
- prendre contact**

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Grade ou corps Discipline

Établissement

Code postal Localité

Tél E-mail

CGT EDUC'ACTION - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr